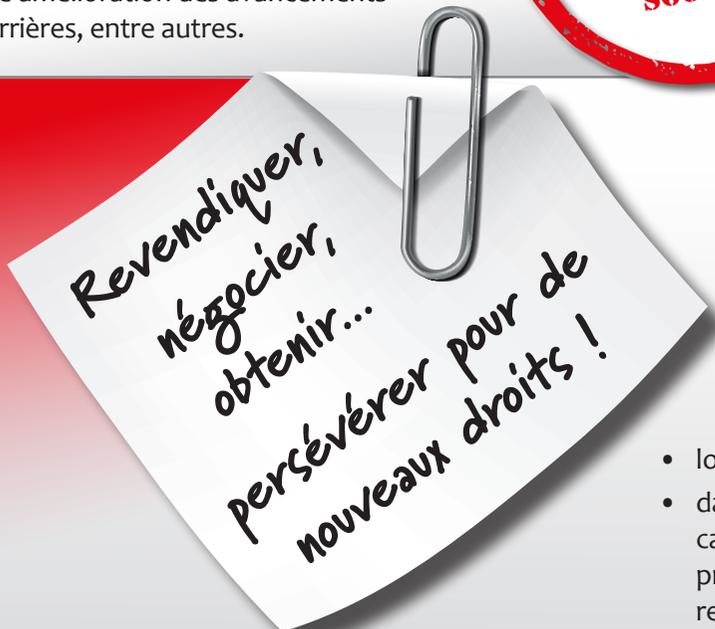


Pour la reconnaissance des agents territoriaux

Vous êtes présents au quotidien dans la vie des citoyens, dans de nombreux secteurs de Service public de proximité, si indispensable au bien-être de la population.

Pour vous, Force Ouvrière revendique la reconnaissance des agents par de meilleures conditions avec l'augmentation des salaires et une amélioration des avancements de carrières, entre autres.



Les fonctionnaires territoriaux sont en première ligne et font preuve de professionnalisme, de compétences et de disponibilité.

Pour vous qui, chaque jour, faites vivre nos collectivités, FO exige une pleine reconnaissance et l'augmentation des salaires

Adhérer à FO,
c'est aussi être...

Informé(e) par

- les tracts et publications du syndicat
 - le magazine « La Tribune »
- le « guide Spécial Impôts FO » conçus par des spécialistes FO du Trésor Public
 - les militants de ma collectivité
- le site internet www.foterritoriaux.fr
- l'application FO territoriaux (disponible sur smartphone et Iphone)

Conseillé(e)

- lors de problèmes dans ma collectivité
- dans toutes mes préoccupations en matière de carrière, de formation, de conditions de travail, protection sociale, statut, paye, œuvres sociales, retraite
- par des responsables FO formés pour vous accompagner individuellement pour toutes questions (discipline, avancement, retraite, etc), auprès de votre hiérarchie

Se syndiquer à FO, c'est environ
16 CENTIMES* PAR JOUR pour :

- La défense de mes droits
- Des responsables syndicaux compétents et formés à la négociation
- Un appui juridique pour ma carrière
- Des hommes et des femmes à mes côtés, qui connaissent ma collectivité
- Des responsables nationaux actifs dans les instances
- Un cahier de revendications sur mon salaire et mes conditions de travail
- Une grande organisation syndicale nationale
- L'assurance d'être défendu(e)
- Des responsables locaux siégeant dans les instances CST, CAP et CCP

Aidé(e) au quotidien par l'AFOC

Association FO des Consommateurs (conseil juridique, traitement amiable des litiges individuels dans tous les domaines de la consommation, téléphonie, automobile, banques, démarchage...).

